Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-242900660-20251218-2025121821-DE

Pays Fouesnantais
Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 18 DECEMBRE 2025 à L'HOTEL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 21

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, légalement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni à l'Hôtel communautaire (salle du conseil) sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF.

La séance commencée à 18 h 30 s'est terminée à 20 h 18.

Cindy BACCON a été élue secrétaire de séance.

Bénodet	*Clohars-Fouesnant*	*La Forêt-Fouesnant*	*Fouesnant*	*Gouesnac'h*	*Pleuven*	*Saint-Evarzec*
Présents						
Christian PENNANECH Liesbeth VAN HORNE Jean-Christophe CORBEL Anne BOURBIGOT Christophe LABORY	Michel LAHUEC Yannick CONNAN Gilberte LE NAOUR	Daniel GOYAT Marie-Françoise COSQUERIC Robert LE NAY Audrey LE MOINE Marie HELAOUET	Roger LE GOFF Laure CARAMARO Bruno MERRIEN Cécile TABARLY Gildas CORNEC Cindy BACCON Maxime SIMON Vincent ESNAULT	Jean-Pierre MARC Thierry DIMET Pierre-Yves GUILLERMOU	David DEL NERO Yvon ARZUR	René ROCUET Gabrielle COSQUERIC Jérôme GOURMELEN Céline SIMONOU André GUILLOU
Absents excusés						
			Christine JAN (procuration à Bruno MERRIEN) Laurent LE CAIN (procuration à Laure CARAMARO)	Stéphanie MONOT (procuration à Thierry DIMET)	Corinne MARTIN Mona CASELLINO (procuration à David DEL NERO)	
Nombre de conseillers présents			**31**	**Nombre de conseillers votants**		**35**

ACCES ET UTILISATION DES SERVICES FACULTATIFS PROPOSES PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU FINISTERE

Au fil des réformes, les missions du Centre de Gestion du Finistère se sont développées et élargies pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par les collectivités, dans des domaines variés tels que l'informatique, l'assistance juridique, la santé, etc.

Ces évolutions rendent nécessaires une adaptation de notre « convention-cadre » précisant les modalités d'accès aux missions facultatives du Centre de Gestion.

Les modifications apportées à ce document sont destinées à simplifier nos relations contractuelles et n'entraînent aucune modification des conditions financières en vigueur.

Cette convention fixe les conditions générales de mise en œuvre des différentes prestations et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux tarifs propres à chaque prestation, fixés annuellement par le Conseil d'administration du CDG29.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-242900660-20251218-2025121821-DE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, articles 22 à 26-1 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

➔ d'approuver les termes de la « convention-cadre » d'accès et d'utilisation des services facultatifs proposés par le Centre de gestion du Finistère ;

➔ d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus pour copie conforme, et certification du caractère exécutoire de la délibération.

Roger LE GOFF

COMMUNAUTE de COMMUNES du Pays Fouesnantais 11, Espace Kercoat CS31046 - 29170 FOUESNANT

Président